

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 596

13 avril 2007

SOMMAIRE

Advanced Medical Devices S.A.	28572	Horizon Equity S.à r.l.	28608
Alternative Units	28565	Imann S.A.	28565
Anosoc S.A.	28575	International Financing Partners S.A.	28564
Benodec	28569	Janes	28568
Boobsy Corp. S.A.	28571	Lavande S.A.	28567
Cadanor S.A.	28566	L.B.E.	28567
Calgary (Holdings) S.A.	28573	Marcomard S.A.	28570
CDE	28564	Meridium Financial S.A.	28568
CLS Summit Alternative Fund	28570	Murilux Holding S.A.	28566
Consolidated Securities Investments S.A.	28573	Naga Investment S.A.	28572
Dagon Holding Société Anonyme	28569	Neutral Holding S.A.	28574
Danbel	28574	North REOF Eagle S.à r.l.	28575
Diamantin S.A.	28570	Orbis Sicav	28563
Encore Plus Properties III S.à r.l.	28580	Panlip Holding S.A.	28566
Euromobiliare International Fund	28562	Participations Techniques	28564
Finlux Holding - Compagnie Luxembour- geoise de Finance et de Gestion S.A.H.	28573	Patrimonium Opportunity S.à r.l.	28603
Gecam Adviser Funds	28580	Platanes S.A.	28567
Gecam Adviser Funds	28582	Pleimount Participations Holding S.A. ...	28571
Gecam Adviser Funds	28582	Pradera Southern Nuoro S.à r.l.	28595
Gecam Adviser Funds	28583	Prisma Integral Luxembourg S.A.	28568
Gecam Adviser Funds	28583	Scabieuse Holding S.A.	28565
Gecam Adviser Funds	28581	S.C.I. JCImmo	28608
Gecam Adviser Funds	28582	Solisto SA	28564
Gecam Adviser Funds	28581	Soparec S.A.	28569
Gecam Adviser Funds	28581	Technology Resources Group S.A.	28607
Helium Syndication S.C.A.	28583	Vador S.A.	28574
Hiorts Finance S.A.	28572	Vialdo Holding S.A.	28562
		Voronet S.A.	28562
		Zandoli Holding S.A.	28569

Vialdo Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 47.066.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,
qui aura lieu le 30 avril 2007 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2006.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007033264/1023/16.

Voronet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 101.516.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,
qui aura lieu le 2 mai 2007 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2006.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007033266/1023/16.

EUROFUNDLUX, Euromobiliare International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 82.461.

Les actionnaires sont convoqués à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 30 avril 2007 à 11 heures au siège social de la société sous rubrique avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Compte rendu d'activité du Conseil d'Administration et rapport du Réviseur d'Entreprises sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2006
2. Approbation des Etats Financiers au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat
4. Rémunération des Administrateurs pour l'exercice 2007
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises pour un terme d'un an
6. Divers

Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée puisse délibérer valablement.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

Chaque action, quels que soient le compartiment et la classe ou sous-classe auxquels elle se rapporte et quelle que soit sa valeur nette d'inventaire dans son compartiment et sa classe ou sous-classe, donne droit à une voix.

Pour pouvoir assister ou être représenté à l'Assemblée Générale Ordinaire, le propriétaire d'actions au porteur sera tenu de déposer son récépissé de souscription ou tout autre document probant aux guichets de l'une des agences men-

tionnés ci-dessous, accompagné éventuellement d'une procuration cinq (5) jours francs avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Sont admis à assister ou être représentés à l'Assemblée Générale Ordinaire tous les actionnaires nominatifs inscrits dans le registre des actionnaires (5) cinq jours francs avant la tenue de ladite Assemblée. Les propriétaires d'actions nominatives devront aviser le Conseil d'Administration de la Société par écrit cinq (5) jours francs avant l'Assemblée de leur intention d'y participer soit personnellement, soit par procuration, laquelle devra être déposée cinq (5) jours francs avant l'Assemblée à l'un des guichets mentionnés ci-dessous.

Au Grand-Duché de Luxembourg: CREDEMLUX, 10-12, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg

En Italie: CREDITO EMILIANO S.p.A., Via Emilia S.Pietro, 4,1-42100 Reggio Emilia

Tout actionnaire a par ailleurs la possibilité de voter par procuration en désignant un représentant de l'Agent Domiciliaire, c'est-à-dire CREDEMLUX, comme mandataire. Des formulaires de procuration sont disponibles sur simple demande au Siège Social de la Société ; la procuration doit être communiquée au mandataire endéans le délai indiqué ci-dessus, moyennant câble, télégramme, télex, téléfax ou tout moyen similaire soit directement à CREDEMLUX, soit par l'intermédiaire de CREDITO EMILIANO S.p.A.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007032731/1913/38.

Orbis Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 90.049.

The ANNUAL GENERAL MEETINGS

of shareholders of ORBIS SICAV and Class meetings of the shareholders of each of its Funds will be held at the Company's registered office at 3.00 p.m. on Monday 30 April 2007 for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. Receiving and Approving Reports of the Board of Directors and of the Auditor.
2. Approval of the Financial Statements for the year ended 31 December 2006.
3. Discharge the Directors in respect of the performance of their duties during the fiscal year ended 31 December 2006.
4. Re-election of Directors.
5. Reappointment of the Auditor.
6. Approval of Directors' fees.
7. Miscellaneous.

Class Meetings Agenda :

To approve and ratify the Director's dividend recommendation for ORBIS SICAV Japan Equity Fund, Global Equity Fund, Asia ex-Japan Equity Fund, and Japan Core Equity Fund.

Voting :

Resolutions on the agenda of the Annual General Meeting will require no quorum and will be taken as at the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at each meeting. Separate votes will be held for the shareholders of each Fund on the Directors' dividend proposal for the Fund.

Voting Arrangements :

Shareholders who cannot attend the meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the registered office of the Company to arrive not later than 3.00 p.m. (Luxembourg time) on 29 April 2007. Proxies may be sent by post or courier to 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg and may also be faxed to +(352) - 404676 Attention: Investor Services. Proxy forms will be sent to registered shareholders with a copy of this notice and can also be obtained from the registered office.

Other:

Investors who held shares of the ORBIS SICAV as of 11th January 2007 have previously been sent the abridged Annual Report for their Fund for 31st December, 2006 (the «Report»). For those investors new to the ORBIS SICAV after 11th January 2007, we have enclosed a copy of the Report for their Fund. The Reports for the ORBIS SICAV Japan Equity Fund, Global Equity Fund, and Asia ex-Japan Fund are also available at www.orbisfunds.com. If you require a copy of the complete unabridged Annual Report of the Company it is available upon request and free of charge at the registered office of the Company.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007032702/41/40.

Solisto SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 90.863.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,
qui aura lieu le 2 mai 2007 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2006.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007033255/1023/16.

CDE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 21.962.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 2 mai 2007 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007033292/534/15.

International Financing Partners S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 48.973.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le lundi 30 avril 2007 à 11.00 heures au siège de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007032704/750/15.

Participations Techniques, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 31.849.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le mercredi 9 mai 2007 à 10.00 heures à Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire
2. Discussion et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006
3. Affectation du résultat
4. Vote sur la décharge des administrateurs et du commissaire
5. Divers

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale devra en aviser la société au moins cinq jours francs avant l'assemblée.

Aucun quorum n'est requis pour la tenue de cette assemblée. Les décisions de l'assemblée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2007033202/6768/20.

Imann S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 41.429.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi *11 mai 2007* à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007032732/755/19.

Scabieuse Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 90.859.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le *2 mai 2007* à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2006.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007033253/1023/16.

Alternative Units, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 84.199.

The Board of Directors convenes the Shareholders to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

to be held at the registered office of the company on *May 2, 2007* at 11.00 a.m. with the following agenda:

28566

Agenda:

1. Report of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the Financial Statements as at December 31, 2006
3. Allocation of Results
4. Discharge to the Directors
5. Renewal of the mandate of the Auditor
6. Statutory Elections.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting at the registered office of the company or at one of the offices of BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme, in Luxembourg.

The Shareholders are advised that no quorum for the statutory general meeting is required and that decisions will be taken by a simple majority of the shares present or represented at the meeting.

For the Board of Directors.

Référence de publication: 2007033272/755/22.

Cadanor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 46.106.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,
qui aura lieu le 2 mai 2007 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2006.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007033251/1023/16.

Panlip Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 59.366.

The shareholders are convened hereby to attend the
ORDINARY MEETING
of the company, which will be held at the head office, on May 2, 2007 at 9.00 p.m.

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at December 31, 2006 and allotment of results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending December 31, 2006.
4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007033250/1023/16.

Murilux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 72.365.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,
qui aura lieu le 2 mai 2007 à 13.15 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

28567

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2006.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 sur la législation des sociétés.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007033257/1023/17.

L.B.E., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 22.001.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 2 mai 2007 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007033295/534/15.

Lavande S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 28.384.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 4 mai 2007 à 16.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2006,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007033285/833/18.

Platanes S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 28.389.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 4 mai 2007 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2006,

2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007033287/833/18.

Janes, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 21.969.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 2 mai 2007 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007033294/534/15.

Meridium Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 116.222.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mardi 8 mai 2007 à 9.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007033277/1267/15.

Prisma Integral Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 103.475.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi 8 mai 2007 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007033279/1267/15.

Soparec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 69.814.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE
qui aura lieu mardi 8 mai 2007 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007033280/1267/15.

Benodec, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 21.979.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 2 mai 2007 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007033288/534/15.

Dagon Holding Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 48.932.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le 7 mai 2007 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Elections statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007033271/1031/16.

Zandoli Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 90.860.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,
qui aura lieu le 2 mai 2007 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

28570

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2006.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007033268/1023/16.

Diamantin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 62.038.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,
qui aura lieu le 2 mai 2007 à 17.15 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2006.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007033252/1023/16.

Marcomard S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 34.287.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra extraordinairement à l'adresse du siège social, le 7 mai 2007 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels au 30 juin 2005 et au 30 juin 2006 et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes y relatifs.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2005 et au 30 juin 2006.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007033297/534/16.

CLS Summit Alternative Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 102.596.

Le Conseil d'Administration de la Société a l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les Actionnaires à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 2 mai 2007 à 10.00 heures, au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Nomination du Président de l'Assemblée.
2. Présentation des rapports de Gestion et du Réviseur d'Entreprises au 31 décembre 2006.
3. Approbation des Bilan et Comptes de Pertes et Profits au 31 décembre 2006.
4. Affectation des résultats.
5. Décharge des Administrateurs pour l'exercice de leur mandat se terminant au 31 décembre 2006.
6. Elections statutaires:

* Reconduction du mandat de Monsieur Jean-Marie Rinie, Monsieur Christophe Lhote, Monsieur Yves Wagner, Monsieur Frédéric Durand et Madame Bernadette Alexander en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008.

* Non-renouvellement du mandat de ERNST & YOUNG en qualité de Réviseur d'Entreprises.

* Election de DELOITTE S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008.

7. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires détenteurs d'actions au porteur qui désirent participer à l'Assemblée Générale Ordinaire, sont priés d'effectuer le dépôt de leurs titres cinq jours francs avant la date de l'Assemblée au siège social de la Société.

Les actionnaires nominatifs qui désirent prendre part à l'Assemblée Générale Ordinaire sont priés de faire connaître à la Société, cinq jours francs au moins avant l'Assemblée, leur intention d'y participer. Ils y seront admis sur justification de leur identité.

Tout actionnaire a par ailleurs la possibilité de voter par procuration. A cet effet, des formulaires de procurations sont disponibles sur simple demande au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007033274/755/33.

Boobsy Corp. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 70.903.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 mai 2007 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2006;
- b. rapport du commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2006;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007032691/45/18.

Pleimount Participations Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 38.163.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 2 mai 2007 à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2006.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007033260/1023/16.

Advanced Medical Devices S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 27.557.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 8 mai 2007 à 11.00 heures à Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire
2. Discussion et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006
3. Vote sur la décharge des administrateurs et du commissaire
4. Affectation du résultat
5. Divers

Aucun quorum n'est requis pour la tenue de cette assemblée. Les décisions de l'assemblée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007033203/6768/18.

Hiorts Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 37.600.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 2 mai 2007 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2006.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007033256/1023/16.

Naga Investment S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.487.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 2 mai 2007 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2006.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007033259/1023/16.

Finlux Holding - Compagnie Luxembourgeoise de Finance et de Gestion S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 12.869.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 2 mai 2007 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2006.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007033254/1023/17.

Calgary (Holdings) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 20.520.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which will be held at the address of the registered office, on May 2, 2007 at 11.00 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2006
3. Resolution to be taken according to article 100 of the law of August 10, 1915
4. Discharge to the directors and to the statutory auditor
5. Miscellaneous

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007033289/534/16.

Consolidated Securities Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 90.864.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,
qui aura lieu le 2 mai 2007 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2006.
4. Décision de la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007033337/1023/17.

Neutral Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 49.151.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société en date du 3 mai 2007 à 14.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et acceptation des résolutions du Conseil d'Administration.
2. Présentation et acceptation du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Elections statutaires.
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007032739/18.

Vador S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 90.862.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

of the company, which will be held at the head office, on May 2, 2007 at 11.00 p.m.

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at December 31, 2006 and allotment of results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending December 31, 2006.
4. Decision in the continuation of the activity of the company despite a loss in conformity with the article 100 of the Law of the commercial companies.
5. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007033262/1023/18.

Danbel, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 38.570.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 4 mai 2007 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2006,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007033282/833/18.

Anosoc S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 46.107.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,
qui aura lieu le 2 mai 2007 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2006.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 sur la législation des sociétés.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007033298/1023/17.

North REOF Eagle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 120.905.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the eighteenth of September.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

NORTH REOF HOLDING S.à r.l., a company with limited liability, organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under a pending registration number, and having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

here represented by Régis Galiotto, private employee, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on September 15, 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name NORTH REOF EAGLE S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand, five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

Art. 13. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

Art. 14. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 15. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 16. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 18. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers (or the sole manager) prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 20. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2006.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, NORTH REOF HOLDING S.à r.l., prenamed, declared to subscribe to the five hundred (500) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of twelve thousand, five hundred Euro (€ 12,500.-).

The amount of twelve thousand, five hundred Euro (€ 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated 2,000.- Euro.

Resolutions of the sole shareholder

1) The sole shareholder resolves to set the number of Managers at three and to appoint the following persons as managers of the Company for an undetermined period of time, each with individual signature power:

* Mr Robert Brown, private employee, born on 10 September 1965 in Cullompton, United Kingdom, with professional address at Eat Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St. Peter Port, Guernsey, GN1 6HJ.

* Mr Godfrey Abel, private employee, born on July 2, 1960 in Brixworth, United Kingdom, with professional address at 46A Avenue John F. Kennedy, L-1885 Luxembourg.

* Mr Enzo Guastaferrri, private employee, born on November 7, 1968 in Messancy, Belgium, with professional address at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1885 Luxembourg.

2) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

NORTH REOF HOLDING, S.à r.l., un société à responsabilité limitée, constituée selon le droit de Luxembourg, en cours d'immatriculation, et ayant son siège social à 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg,

ici représentée par Régis Galiotto, employé privé, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450, Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 15 septembre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination NORTH REOF EAGLE S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (€ 12.500,-) représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature d'un membre du Conseil de Gérance.

Art. 14. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16 . L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant (ou le Conseil de Gérance) prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 19. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2006.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, NORTH REOF HOLDING S.à r.l., prénommée, déclare souscrire aux cinq cent (500) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en numéraire de douze mille cinq cent euros (€ 12.500,-)

Un montant de douze mille cinq cent euros (€ 12.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ 2.000,- Euro.

Décision de l'associé unique

1) L'associé unique décide de fixer le nombre de gérants à trois, et les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée, chacune avec un pouvoir de signature individuelle:

* Monsieur Robert Brown, employé privé, né le 10 septembre 1965 à Collumpton, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle à East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St. Peter Port, Guernsey, GN1 6HJ.

* Monsieur Godfrey Abel, employé privé, né le 2 juillet 1960 à Brixworth, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 46A Avenue John F. Kennedy, L-1885 Luxembourg.

* Monsieur Enzo Guastaferrri, employé privé, né le 7 novembre 1968 à Messancy, Belgique, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1885 Luxembourg

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social de la Société au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1885 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, vol. 1555, fol. 46, case 8. - Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2006.

J. Elvinger

Référence de publication: 2007032756/211/271.

(060118280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2006.

Encore Plus Properties III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.420.

Par contrat de cession de parts du 27 février 2007, la société anonyme AVIVA FUND SERVICES, une société régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, étant inscrite au R.C.S. sous le numéro B 25.708, a cédé cent vingt-cinq (125) parts sociales de la société ENCORE PLUS PROPERTIES III, S.à r.l. à la société ENCORE PLUS PROPERTIES II, S.à r.l., une société régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Depuis lors, toutes les cent vingt-cinq (125) parts sociales de la société ENCORE PLUS PROPERTIES III, S.à r.l. sont détenues par la société ENCORE PLUS PROPERTIES II, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007032689/267/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007, réf. LSO-CD00199. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Gecam Adviser Funds, Fonds Commun de Placement.

Die AXXION S.A., H.R. Luxembourg B 82.112, hat als Verwaltungsgesellschaft des Organismus für gemeinsame Anlagen GECAM ADVISER FUNDS - Global Value; der den Bestimmungen des Teils I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der BANQUE DE LUXEMBOURG S.A., Luxembourg, als dessen Depotbank beschlossen, das Sonderreglement des Fonds zum 10. April 2007 zu ändern.

Das Sonderreglement wurde beim Registre de Commerce et des sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 10. April 2007.

AXXION S.A. / BANQUE DE LUXEMBOURG S.A.

Verwaltungsgesellschaft / Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

Référence de publication: 2007032690/7/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04418. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

Gecam Adviser Funds, Fonds Commun de Placement.

Die AXXION S.A., H.R. Luxembourg B 82.112, hat als Verwaltungsgesellschaft des Organismus für gemeinsame Anlagen GECAM ADVISER FUNDS - Global Chance; der den Bestimmungen des Teils I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der BANQUE DE LUXEMBOURG S.A., Luxembourg, als dessen Depotbank beschlossen, das Sonderreglement des Fonds zum 10. April 2007 zu ändern.

Das Sonderreglement wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 10. April 2007.

AXXION S.A. / BANQUE DE LUXEMBOURG S.A.

Verwaltungsgesellschaft / Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

Référence de publication: 2007032728/7/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04422. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

Gecam Adviser Funds, Fonds Commun de Placement.

Die AXXION S.A., H.R. Luxembourg B 82.112, hat als Verwaltungsgesellschaft des Organismus für gemeinsame Anlagen GECAM ADVISER FUNDS - International Aktien; der den Bestimmungen des Teils I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der BANQUE DE LUXEMBOURG S.A., Luxembourg, als dessen Depotbank beschlossen, das Sonderreglement des Fonds zum 10. April 2007 zu ändern.

Das Sonderreglement wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 10. April 2007.

AXXION S.A. / BANQUE DE LUXEMBOURG S.A.

Verwaltungsgesellschaft / Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

Référence de publication: 2007032693/7/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04397. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

Gecam Adviser Funds, Fonds Commun de Placement.

Die AXXION S.A., H.R. Luxembourg B 82.112, hat als Verwaltungsgesellschaft des Organismus für gemeinsame Anlagen GECAM ADVISER FUNDS - Absolute; der den Bestimmungen des Teils I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der BANQUE DE LUXEMBOURG S.A., Luxembourg, als dessen Depotbank beschlossen, das Sonderreglement des Fonds zum 10. April 2007 zu ändern.

Das Sonderreglement wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 10. April 2007.
 AXXION S.A. / BANQUE DE LUXEMBOURG S.A.
Verwaltungsgesellschaft / Depotbank
 Unterschriften / Unterschriften

Référence de publication: 2007032695/7/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04408. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

Gecam Adviser Funds, Fonds Commun de Placement.

Die AXXION S.A., H.R. Luxembourg B 82.112, hat als Verwaltungsgesellschaft des Organismus für gemeinsame Anlagen GECAM ADVISER FUNDS - Global Alternative; der den Bestimmungen des Teils I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der BANQUE DE LUXEMBOURG S.A., Luxembourg, als dessen Depotbank beschlossen, das Sonderreglement des Fonds zum 10. April 2007 zu ändern.

Das Sonderreglement wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 10. April 2007.
 AXXION S.A. / BANQUE DE LUXEMBOURG S.A.
Verwaltungsgesellschaft / Depotbank
 Unterschriften / Unterschriften

Référence de publication: 2007032727/7/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04401. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

Gecam Adviser Funds, Fonds Commun de Placement.

Die AXXION S.A., H.R. Luxembourg B 82.112, hat als Verwaltungsgesellschaft des Organismus für gemeinsame Anlagen GECAM ADVISER FUNDS - Greater Emerging Markets; der den Bestimmungen des Teils I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der BANQUE DE LUXEMBOURG S.A., Luxembourg, als dessen Depotbank beschlossen, das Sonderreglement des Fonds zum 10. April 2007 zu ändern.

Das Sonderreglement wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 10. April 2007.
 AXXION S.A. / BANQUE DE LUXEMBOURG S.A.
Verwaltungsgesellschaft / Depotbank
 Unterschriften / Unterschriften

Référence de publication: 2007032700/7/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04386. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

Gecam Adviser Funds, Fonds Commun de Placement.

Die AXXION S.A., H.R. Luxembourg B 82.112, hat als Verwaltungsgesellschaft des Organismus für gemeinsame Anlagen GECAM ADVISER FUNDS - Absolute Dynamic; der den Bestimmungen des Teils I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der BANQUE DE LUXEMBOURG S.A., Luxembourg, als dessen Depotbank beschlossen, das Sonderreglement des Fonds zum 10. April 2007 zu ändern.

Das Sonderreglement wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 10. April 2007.
 AXXION S.A. / BANQUE DE LUXEMBOURG S.A.
 Verwaltungsgesellschaft / Depotbank
 Unterschriften / Unterschriften

Référence de publication: 2007032699/7/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04404. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

Gecam Adviser Funds, Fonds Commun de Placement.

Die AXXION S.A., H.R. Luxembourg B 82.112, hat als Verwaltungsgesellschaft des Organismus für gemeinsame Anlagen GECAM ADVISER FUNDS - Amerika Aktien; der den Bestimmungen des Teils I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der BANQUE DE LUXEMBOURG S.A., Luxembourg, als dessen Depotbank beschlossen, das Sonderreglement des Fonds zum 10. April 2007 zu ändern.

Das Sonderreglement wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 10. April 2007.
 AXXION S.A. / BANQUE DE LUXEMBOURG S.A.
 Verwaltungsgesellschaft / Depotbank
 Unterschriften / Unterschriften

Référence de publication: 2007032729/7/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04393. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

Gecam Adviser Funds, Fonds Commun de Placement.

Die AXXION S.A., H.R. Luxembourg B 82.112, hat als Verwaltungsgesellschaft des Organismus für gemeinsame Anlagen GECAM ADVISER FUNDS - Global Balanced; der den Bestimmungen des Teils I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der BANQUE DE LUXEMBOURG S.A., Luxembourg, als dessen Depotbank beschlossen, das Sonderreglement des Fonds zum 10. April 2007 zu ändern.

Das Sonderreglement wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 10. April 2007.
 AXXION S.A. / BANQUE DE LUXEMBOURG S.A.
 Verwaltungsgesellschaft / Depotbank
 Unterschriften / Unterschriften

Référence de publication: 2007032730/7/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04413. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2007.

Helium Syndication S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 124.148.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-fifth of January.

Before Us M^e Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, acting on behalf of M^e Jean Seckler, notary residing at Junglinster, actually prevented, who will keep the original of the present deed.

There appeared:

1. HELIUM S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limité, having its registered office at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (HELIUM S.à r.l.),

here duly represented by Mr Vincent Linari-Pierron, lawyer, with professional address at 252, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2. ARGAN CAPITAL LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership, whose general partner is ARGAN CAPITAL MANAGEMENT (JERSEY) LIMITED, registered under the laws of Jersey, having its registered office at Whiteley Chambers, Don Street, St. Helier, JE4 9WG, Jersey (ARGAN CAPITAL LIMITED PARTNERSHIP),

here duly represented by Mr Vincent Linari-Pierron, lawyer, with professional address at 252, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

3. ARGAN CAPITAL B LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership, whose general partner is ARGAN CAPITAL MANAGEMENT (JERSEY) LIMITED, registered under the laws of Jersey, having its registered office at Whiteley Chambers, Don Street, St. Helier, JE4 9WG, Jersey (ARGAN CAPITAL B LIMITED PARTNERSHIP),

here duly represented by Mr Vincent Linari-Pierron, lawyer, with professional address at 252, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

4. ARGAN EXECUTIVE CO-INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership, whose manager is ARGAN CAPITAL MANAGEMENT (JERSEY) LIMITED, registered under the laws of Jersey, having its registered office at Whiteley Chambers, Don Street, St. Helier, JE4 9WG, Jersey (ARGAN CO-INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP),

here duly represented by Mr Vincent Linari-Pierron, lawyer, with professional address at 252, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The above mentioned proxies, being initialed ne varietur by the appearing parties, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have in their authorized capacities requested that the notary draw up the following articles of incorporation of a «société en commandite par actions», the incorporation of which such parties have approved.

Name - Registered office - Duration - Object

Art. 1. Form. There exists among the general shareholder (actionnaire commandité) (the «General Shareholder») of the Company (as defined hereafter), and the limited shareholders (actionnaires commanditaires) (the «Limited Shareholders») of the Company, and all those persons or entities who may become limited shareholders (actionnaires commanditaires) of the company in the future, a société en commandite par actions (a corporate partnership limited by shares) (the «Company»), governed by these articles of association (the «Articles») and the law of 10th August, 1915 concerning commercial companies, as amended (the «Law»).

Hereinafter the Limited Shareholders and the General Shareholder will be referred to, where the context so requires, individually as a «Shareholder» and collectively as the «Shareholders».

Art. 2. Name. The Company's name is HELIUM SYNDICATION S.C.A.

Art. 3. Term. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

The Company shall not come to an end in the event of the occurrence of the resignation, dissolution, bankruptcy or insolvency of the General Shareholder.

Art. 4. Purposes. The Company's object is to hold, directly or indirectly, interests in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, to acquire by way of purchase, subscription or acquisition, any securities and rights of any kind through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or to acquire financial debt instruments in any form whatsoever, and to possess, administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

To borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

To render assistance in any form, including but not limited to advances, loans, money deposits and credits, to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

For purposes of this Article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the

company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

To enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of any applicable law; To enter into agreements, including, but not limited to any form of acquisition agreement, sale promise, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, in relation to the raising of funds;

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by a resolution of the General Shareholder.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of Shareholders deliberating in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 6. Share Capital. The issued and subscribed share capital of the Company is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros) divided into 3,000,000 (three million) limited shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro) held by the Limited Shareholders (the «Limited Shares») (Actions de Commanditaires), consisting in a) 300,000 (three hundred thousand) class A limited shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro), b) 300,000 (three hundred thousand) class B limited shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro), c) 300,000 (three hundred thousand) class C limited shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro), d) 300,000 (three hundred thousand) class D limited shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro), e) 300,000 (three hundred thousand) class E limited shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro), f) 300,000 (three hundred thousand) class F limited shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro), g) 300,000 (three hundred thousand) class G limited shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro), h) 300,000 (three hundred thousand) class H limited shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro), i) 300,000 (three hundred thousand) class I limited shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro) and j) 300,000 (three hundred thousand) class J limited shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro) and 100,000 (one hundred thousand) unlimited shares held by the General Shareholder (the «Unlimited Shares») (Actions de Commandité) with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro).

The Unlimited Shares and the Limited Shares will be individually referred to as a «Share» and collectively as the «Shares».

The general meeting of Shareholders is entitled at the majority vote determined by the Law to decide an increase or a decrease of the share capital of the Company including the consent of the General Shareholder.

Art. 7. Issuance of Shares. The Company recognizes only one holder per Share; in case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed or designated by the joint holders as the sole owner in relation to the Company.

The Limited Shares and the Unlimited Shares of the Company are in registered form. A share register shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

Art. 8. Redemption and transfer of Shares. The Company is authorised to redeem its shares within the limits and conditions set by the Law. A redemption of Shares must be approved by a resolution at a meeting of Shareholders passed by a two thirds majority of the Shares represented at the meeting including the consent of the General Shareholder.

Limited Shares as well as Unlimited Shares may be freely transferred.

The Company may accept and enter in the register a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee on the transfer of Shares.

Art. 9. Liability of Shareholders. The holders of Limited Shares are only liable up to the amount of their capital contribution made to the Company.

The General Shareholder's liability shall be unlimited.

Art. 10. Meetings of Shareholders. The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first Thursday of April at 2.00 p.m. If such day is a bank holiday in the city of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Luxembourg business day.

Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

All meetings of Shareholders shall be chaired by the General Shareholder or by any person duly authorized to represent him.

Art. 11. Notice, quorum, proxies, majority. The notice periods and quorum rules required by the Law shall apply with respect to the meetings of Shareholders of the Company, as well as with respect to the conduct of such meetings, unless otherwise provided herein.

Each Share, without distinction, shall carry one vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person, whether a

Shareholder or not, as his proxy in writing whether in original or by telefax, cable, telegram, telex or any other suitable telecommunication means.

Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a meeting of Shareholders which has been validly convened will be passed by a simple majority of those present and voting with the necessary consent of the General Shareholder.

Art. 12. Convening notice. Shareholders' meetings shall be convened by the General Shareholder or by the Supervisory Board (as defined below), pursuant to a notice setting forth the agenda and sent by registered mail at least eight days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address on record in the share register of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The General Shareholder may determine all practical modalities that must be fulfilled by the Shareholders for them to participate in any meeting of Shareholders.

Art. 13. Powers of the meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It may only resolve on any item generally whatsoever only with the consent of the General Shareholder.

Art. 14. Management. The Company shall be managed by the General Shareholder, it being acknowledged that the initial General Shareholder is HELIUM S.a r.l., prenamed, who shall be the unlimited liable shareholder (actionnaire-gérant-commandite) and who shall be personally liable with the Company for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

The General Shareholder is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest which are not expressly reserved by the law or by these Articles of Association to the meeting of Shareholders or to the Supervisory Board.

Except as otherwise expressly provided, the General Shareholder shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

The General Shareholder is authorized to delegate its powers and to confer limited mandates for specific businesses to one or several agents, except to Limited Shareholders, but shall not delegate in a general manner all its powers of management.

The General Shareholder shall represent the Company in all legal proceedings both as claimant or defendant. The summons and any other procedural acts are validly issued in the name of the Company.

The decisions of the General Shareholder are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Art. 15. Authorised signature. The Company shall be bound by the corporate signature of the General Shareholder or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Shareholder as the General Shareholder shall determine in its discretion.

Art. 16. Supervisory Board. The affairs of the Company and its financial situation including particularly its books and accounts shall be supervised by a supervisory board composed of at least three members (herein referred to as the «Supervisory Board»).

The Supervisory Board may be consulted by the General Shareholder on such matters as the General Shareholder may determine.

The members of the Supervisory Board may be Shareholders, other than the General Shareholder, or not. The members of the Supervisory Board are appointed by a simple majority vote of the meeting of Shareholders for a maximum term of six years, which shall be renewable. The members of the Supervisory Board may be dismissed at any time and at the sole discretion of the meeting of Shareholders.

In the event of a vacancy in the Supervisory Board because of death, retirement or otherwise, the remaining members of the Supervisory Boards may meet and may elect by a majority vote a member of the Supervisory Board to fill such vacancy until the next meeting of Shareholders.

If the majority of the members of the Supervisory Board vacates the office, a meeting of the Shareholders shall be convened in order to appoint a new Supervisory Board.

The general meeting of Shareholders shall determine the remuneration of the Supervisory Board.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman (appointed by the Supervisory Board from amongst its members) or by the General Shareholder.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board with at least eight days prior notice, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing, whether in original or by cable, telegram, telefax, telex, or any suitable telecommunication mean of each member. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board. If all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of Supervisory Board, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Any member may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing, whether in original or by cable, telegram, telex, telefax or other suitable telecommunication mean another member as his proxy.

Any and all members may participate in any meeting of the Supervisory Board by phone, vidéoconférence, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating to the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the Supervisory Board.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented.

Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting. Resolutions may also be taken in one or several written instruments signed by all the members.

Art. 17. Minutes of the Supervisory Board. The minutes of a meeting of the Supervisory Board shall be signed by its chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who chaired such meeting. Copies or extracts of such minutes which are to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or the chairman pro tempore or by two members of the Supervisory Board.

Art. 18. Accounting year - Accounts. The accounting year of the Company shall begin on 1st January and it shall terminate on 31st December of each year.

Art. 19. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve as required by the Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10 %) of the nominal issued share capital of the Company as stated in Article 6 hereof as increased or reduced from time to time.

The General Shareholder shall determine how the annual net profits shall be disposed of and it shall decide to pay dividends from time to time, as it, in its discretion, believes to suit best the corporate purpose and policy of the Company.

The general meeting of Shareholders shall have to prior approve the General Shareholder's decision to pay dividends as well as the profit allocation proposed by the General Shareholder.

The General Shareholder may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the law.

The last class of the Limited Shares shall be the class J limited shares. To the extent that there are no class J limited shares, it shall be the class I limited shares. To the extent that there are no class I limited shares, it shall be the class H limited shares. To the extent that there are no class H limited shares, it shall be the class G limited shares. To the extent that there are no class G limited shares, it shall be the class F limited shares. To the extent that there are no class F limited shares, it shall be the class E limited shares. To the extent that there are no class E limited shares, it shall be the class D limited shares. To the extent that there are no class D limited shares, it shall be the class C limited shares. To the extent that there are no class C limited shares, it shall be the class B limited shares. To the extent that there are no class B limited shares, it shall be the class A limited shares (the «Last Class of Limited Shares»).

The proportional net profit determined in compliance with the provisions of this article, to be distributed to the Limited Shares (the «Limited Shares Profit») shall be allocated as follows: (i) 0,25% of the nominal value of the outstanding classes of Limited Shares but the Last Class of Limited Shares, spread equally between all classes of Limited Shares but the Last Class of Limited Shares; and (ii) all remaining Limited Shares Profit to the class J limited shares. To the extent that there are no class J limited shares, then such remaining Limited Shares Profit shall be entirely allocated to the Last Class of Limited Shares. All amounts to be allocated under this paragraph shall be applied between each holder of one specific class of Limited Shares proportionally to the shareholding held by this holder in this class of Limited Shares.»

Art. 20. Dissolution and liquidation. The Company may be voluntarily dissolved by a resolution of the meeting of Shareholders with the consent of the General Shareholder.

The liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed, by the meeting of Shareholders which shall also determine their powers and their remuneration.

Art. 21. Amendments. These Articles may be amended from time to time by a meeting of Shareholders, subject to the quorum and majority requirements provided by the laws of Luxembourg, and subject to the consent of the General Shareholder.

Art. 22. Applicable law. All matters not governed by these Articles of Association shall be determined by application of the provisions of Luxembourg law and, in particular, of the Law.

Subscription

The appearing parties hereby declare to subscribe to the 3,100,000 (three million one hundred thousand) shares issued by the Company as follows:

Unlimited Shares:

- HELIUM S.à r.l., prenamed, subscribes to 100,000 (one hundred thousand) Unlimited Shares, and pays them up to the extent of 100 % by a contribution in cash of an aggregate amount of EUR 1,000.- (one thousand Euros);

Limited Shares:

- ARGAN CAPITAL LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, subscribes to 2,650,257 (two million six hundred fifty thousand two hundred fifty-seven) Limited Shares, as follows:

- 265,032 (two hundred sixty-five thousand thirty-two) class A limited shares;
- 265,025 (two hundred sixty-five thousand twenty-five) class B limited shares;
- 265,025 (two hundred sixty-five thousand twenty-five) class C limited shares;
- 265,025 (two hundred sixty-five thousand twenty-five) class D limited shares;
- 265,025 (two hundred sixty-five thousand twenty-five) class E limited shares;
- 265,025 (two hundred sixty-five thousand twenty-five) class F limited shares;
- 265,025 (two hundred sixty-five thousand twenty-five) class G limited shares;
- 265,025 (two hundred sixty-five thousand twenty-five) class H limited shares;
- 265,025 (two hundred sixty-five thousand twenty-five) class I limited shares; and
- 265,025 (two hundred sixty-five thousand twenty-five) class J limited shares;

and pays them up to the extent of 100 % by a contribution in cash of an aggregate amount of EUR 26,502.57 (twenty-six thousand five hundred two Euros and fifty-seven cents of Euro);

- ARGAN CAPITAL B LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, subscribes to 167,074 (one hundred sixty-seven thousand seventy-four) Limited Shares, as follows:

- 16,711 (sixteen thousand seven hundred eleven) class A limited shares;
- 16,707 (sixteen thousand seven hundred seven) class B limited shares;
- 16,707 (sixteen thousand seven hundred seven) class C limited shares;
- 16,707 (sixteen thousand seven hundred seven) class D limited shares;
- 16,707 (sixteen thousand seven hundred seven) class E limited shares;
- 16,707 (sixteen thousand seven hundred seven) class F limited shares;
- 16,707 (sixteen thousand seven hundred seven) class G limited shares;
- 16,707 (sixteen thousand seven hundred seven) class H limited shares;
- 16,707 (sixteen thousand seven hundred seven) class I limited shares;
- 16,707 (sixteen thousand seven hundred seven) class J limited shares;

and pays them up to the extent of 100 % by a contribution in cash of an aggregate amount of EUR 1,670.74 (one thousand six hundred seventy Euros and seventy-four cents of Euro);

- ARGAN EXECUTIVE CO-INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, subscribes to 182,669 (one hundred eighty-two thousand six hundred sixty-nine) Limited Shares, as follows:

- 18,275 (eighteen thousand two hundred seventy-five) class A limited shares;
- 18,266 (eighteen thousand two hundred sixty-six) class B limited shares;
- 18,266 (eighteen thousand two hundred sixty-six) class C limited shares;
- 18,266 (eighteen thousand two hundred sixty-six) class D limited shares;
- 18,266 (eighteen thousand two hundred sixty-six) class E limited shares;
- 18,266 (eighteen thousand two hundred sixty-six) class F limited shares;
- 18,266 (eighteen thousand two hundred sixty-six) class G limited shares;
- 18,266 (eighteen thousand two hundred sixty-six) class H limited shares;
- 18,266 (eighteen thousand two hundred sixty-six) class I limited shares;
- 18,266 (eighteen thousand two hundred sixty-six) class J limited shares;

and pays them up to the extent of 100 % by a contribution in cash of an aggregate amount of EUR 1,826.69 (one thousand eight hundred twenty-six Euros and sixty-nine cents of Euro);

Transitional provisions

The first business year begins today and ends on 31st December 2007. The first annual meeting will be held on first Thursday of April, 2008 at 2.00 p.m.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the law of 10th August, 1915 as amended on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The approximate amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately evaluated at two thousand four hundred Euros.

Extraordinary General Meeting of Shareholders

The above named parties, representing the entirety of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting of Shareholders (the «Meeting») and having stated that the Meeting is regularly constituted, have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The number of the members of the Supervisory Board is set at 3 (three).

The following persons are appointed as members of the Supervisory Board of the Company:

- Ms Zamyra H. Cammans, manager, born on February 11, 1969 in Utrecht (Netherlands), with professional address at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg,

- Mr Jürgen M.J. Borgt, manager, born on March 22, 1974 in Hülst (Netherlands), with professional address at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, and

- Mr Jeremy Paul, manager, born on April 8, 1967 in Guernsey, residing at 33, Riverdale Gardens, East Twickenham, Middlesex, TW1 2BX (United Kingdom).

2) The term of office of the members of the Supervisory Board of the Company shall end at the annual general meeting to be held in 2012.

3) The Company's registered office shall be at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, known to the notary, by surnames, Christian names, civil status and residences, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

Ont comparu:

1. HELIUM S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (HELIUM S.à r.l.),

ici valablement représentée par Monsieur Vincent Linari-Pierron, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à 252, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2. ARGAN CAPITAL LIMITED PARTNERSHIP, une limited partnership, dont l'associé général est ARGAN CAPITAL MANAGEMENT (JERSEY) LIMITED, constituée sous les lois de Jersey, ayant son principal établissement à Whiteley Chambers, Don Street, St. Helier, JE4 9WG, Jersey (ARGAN CAPITAL LIMITED PARTNERSHIP),

ici valablement représentée par Monsieur Vincent Linari-Pierron, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à 252, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

3. ARGAN CAPITAL B LIMITED PARTNERSHIP, une limited partnership, dont l'associé général est ARGAN CAPITAL MANAGEMENT (JERSEY) LIMITED, constituée sous les lois de Jersey, ayant son principal établissement à Whiteley Chambers, Don Street, St. Helier, JE4 9WG, Jersey (ARGAN CAPITAL B LIMITED PARTNERSHIP),

ici valablement représentée par Monsieur Vincent Linari-Pierron, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à 252, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

4. ARGAN EXECUTIVE CO-INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP, une limited partnership, dont le gérant est ARGAN CAPITAL MANAGEMENT (JERSEY) LIMITED, constituée sous les lois de Jersey,

ayant son principal établissement à Whiteley Chambers, Don Street, St. Helier, JE4 9WG, Jersey (ARGAN EXECUTIVE CO-INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP),

ici valablement représentée par Monsieur Vincent Linari-Pierron, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à 252, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les procurations susmentionnés, étant paraphés ne varient par les parties comparantes et par le notaire soussigné, resteront jointes au présent acte qui doit être déposé simultanément auprès des autorités d'enregistrement.

Les parties comparantes ont, en leurs qualités autorisées, demandé que le notaire rédige les présents statuts d'une société en commandite par actions dont la constitution a été approuvée par ces parties.

Nom - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Forme. Il existe entre l'actionnaire commandité («l'Actionnaire Commandité») de la Société (tel que définie ci-après) et les actionnaires commanditaires (les «Actionnaires Commanditaires») de la Société, et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir actionnaires commanditaires de la Société à l'avenir, une société en commandite par actions (ci-après la «Société») régie par les présents statuts (les «Statuts») et la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

Ci-après, les Actionnaires Commanditaires et l'Actionnaire Commandité seront nommés, lorsque le contexte l'impose, individuellement un «Actionnaire» et collectivement les «Actionnaires».

Art. 2. Nom. Le nom de la Société est HELIUM SYNDICATION S.C.A.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société survivra en cas de démission, de dissolution, de faillite ou d'insolvabilité de l'Actionnaire Commandité.

Art. 4. Objet. L'objet de la Société est de détenir, directement ou indirectement, des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir au moyen d'achat, de souscription, d'acquisition tous titres et droits, sous quelque forme que ce soit, par voie de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, ou d'acquérir des instruments financiers, sous quelque forme que ce soit, et de posséder, d'administrer, de développer et de gérer cette détention de participations.

La Société peut réaliser les opérations suivantes:

L'emprunt d'argent, sous quelque forme que ce soit, ou l'obtention de crédit, sous quelque forme que ce soit, et la levée de fonds au moyen de, comprenant mais sans limitation, l'émission d'obligations, de billets à ordre, de reconnaissances de dettes et d'autres instruments obligataires, l'utilisation de produits dérivés ou autres.

L'assistance, sous quelque forme que ce soit, comprenant mais sans limitation, par avances, prêts, dépôts monétaires et crédits, à ses filiales ou sociétés dans lesquelles elle a un intérêt financier direct ou indirect, même non substantiel, ou à des sociétés qui sont actionnaires directs ou indirects de la Société ou à des sociétés appartenant au même groupe de la Société (dénommées ci-après les «Sociétés Affiliées» et chacune comme la «Société Affiliée»).

Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même groupe de la Société si cette société détient, directement ou indirectement, contrôle, est contrôlée par, ou est sous contrôle commun avec, la Société, dans tous les cas que ce soit en tant que bénéficiaire économique, mandataire, gardien ou autres fiducies. Une société sera considérée contrôler une autre société si la première société détient, directement ou indirectement, tout ou quasi tout le capital social de la société contrôlée ou a le pouvoir de diriger ou influencer la direction de la gestion ou de la politique de l'autre société, tant par son droit de vote que par contrat ou autrement.

L'octroi de garantie, de gage ou de tout autre forme de privilège, que ce soit par des conventions personnelles ou hypothécaires, sur l'entiereté ou une partie de l'entreprise, sur les biens (présents et futurs) quelque soit la méthode, en vue de l'accomplissement de tous contrats ou de toutes obligations de la Société et de toute Société Affiliée, ou de tout directeur ou officier de la Société ou des Sociétés Affiliées et de donner assistance aux Sociétés Affiliées dans les limites des lois applicables.

La conclusion de contrats, comprenant mais sans limitation, sous toutes formes de contrat d'acquisition, de promesse de vente, de contrats d'association, de contrats de prise ferme, de contrats de marketing, de contrats de gestion et de mise à disposition, de contrats d'administration et tout autre contrat pour les services, les contrats de vente, en relation avec la levée de fonds.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs décrits ci-dessus et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social de la Société pourra être transféré au sein de la municipalité de la Ville de Luxembourg par une résolution de l'Actionnaire Commandité.

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-duché du Luxembourg par résolution d'une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant de la manière requise pour modifier les Statuts.

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société émis et souscrit est fixé à 31.000,- EUR (trente et un mille Euros), divisé en 3.000.000 (trois millions) actions de commanditaires d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro) détenues par les Actionnaires Commanditaires (les «Actions de Commanditaires»), consistant en a) 300.000 (trois cent

mille) Actions de Commanditaires de classe A d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro), b) 300.000 (trois cent mille) Actions de Commanditaires de classe B d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro), c) 300.000 (trois cent mille) Actions de Commanditaires de classe C d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro), d) 300.000 (trois cent mille) Actions de Commanditaires de classe D d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro), e) 300.000 (trois cent mille) Actions de Commanditaires de classe E d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro), f) 300.000 (trois cent mille) Actions de Commanditaires de classe F d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro), g) 300.000 (trois cent mille) Actions de Commanditaires de classe G d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro), h) 300.000 (trois cent mille) Actions de Commanditaires de classe H d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro), i) 300.000 (trois cent mille) Actions de Commanditaires de classe I d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro) et j) 300.000 (trois cent mille) Actions de Commanditaires de classe J d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro) et 100.000 (cent mille) actions de commandités détenues par l'Actionnaire Commandité (les «Actions de ») d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro).

Les Actions de Commandité et les Actions de Commanditaires seront individuellement nommées une «Action» et collectivement les «Actions».

L'assemblée générale des Actionnaires peut décider, à la majorité des votes requis par la Loi, une augmentation ou une réduction du capital social de la Société, et en ce compris le consentement obligatoire de l'Actionnaire Commandité.

Art. 7. Emission d'Actions. La Société ne reconnaît qu'un seul porteur par Action; dans le cas où une Action serait détenue par plusieurs personnes, la Société sera en droit de suspendre l'exercice de tous les droits associés à cette Action jusqu'à ce qu'une personne ait été nommée ou désignée par les co-porteurs comme seul et unique propriétaire de cette Action, à l'égard de la Société.

Les Actions de Commanditaires et les Actions de Commandité de la Société se présentent sous forme nominative. Un registre des Actions nominatives sera conservé au siège social de la Société. Ce registre indiquera le nom de chacun des Actionnaires, son lieu de résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces actions, ainsi que la cession éventuelle de ces actions et les dates de ces cessions.

Art. 8. Rachat et cession d'Actions. La Société est autorisée à racheter ses actions dans les limites et les conditions définies par la Loi. Un rachat d'actions doit être approuvé par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée à la majorité des deux tiers des Actions représentées à cette assemblée générale, et en ce compris le consentement obligatoire de l'Actionnaire Commandité.

Les Actions de Commanditaires et les Actions de Commandité pourront être librement cédées.

La société pourra accepter et inscrire au registre une cession sur la base de correspondances ou d'autres documents enregistrant l'accord entre le cédant et le cessionnaire.

Art. 9. Responsabilité des Actionnaires. Les porteurs d'Actions de Commanditaires sont uniquement responsables à hauteur du montant de leur apport en capital à la Société.

La responsabilité de l'Actionnaire Commandité sera illimitée.

Art. 10. Assemblée générale des Actionnaires. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires aura lieu, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, au siège social de la Société, ou en tout autre lieu situé au Luxembourg et indiqué dans la convocation à cette assemblée, le 1er Jeudi du mois d'avril à 14.00 heures. Si ce jour est un jour de fermeture des banques dans la ville de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle aura lieu le jour ouvré suivant au Luxembourg.

D'autres assemblées générales d'Actionnaires pourront avoir lieu aux lieux et dates spécifiés dans les convocations respectives à ces assemblées.

Toutes les assemblées générales d'Actionnaires seront présidées par l'Actionnaire Commandité ou par toute personne dûment autorisée à le représenter.

Art. 11. Convocation, quorum, procurations, majorité. Les périodes de convocation et les règles de quorum imposées par la Loi s'appliqueront aux assemblées générales des Actionnaires de la Société, ainsi qu'au déroulement de ces assemblées générales, sauf indication contraire des présents Statuts.

Chaque Action, sans distinction, sera assortie d'une voix. Un Actionnaire pourra intervenir lors d'une quelconque assemblée générale des Actionnaires en désignant par écrit une autre personne, que celle-ci soit Actionnaire ou non, comme son mandataire, soit par le biais d'un document original soit par télécopie, câble, télégramme, télex ou par toute autre forme de télécommunication appropriée.

Sauf si la Loi ou les présents Statuts requièrent de procéder autrement, les résolutions d'une assemblée générale valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des personnes présentes et votantes avec le consentement nécessaire de l'Actionnaire Commandité.

Art. 12. Convocation aux assemblées générales. Les assemblées générales des Actionnaires seront convoquées par l'Actionnaire Commandité ou par le Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous), par le biais d'une convocation précisant l'ordre du jour et envoyée par courrier recommandé, au minimum huit jours avant la date de l'assemblée générale, à chaque Actionnaire à l'adresse de l'Actionnaire figurant au registre des Actions de la Société.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée générale des Actionnaires, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci pourra se tenir sans convocation préalable.

L'Actionnaire Commandité peut déterminer toutes les modalités pratiques qui doivent être respectées par les Actionnaires pour prendre part aux assemblées générales des Actionnaires.

Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des Actionnaires. Toute assemblée générale des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'ensemble des Actionnaires de la Société. Toute décision quelle qu'elle soit ne pourra être adoptée qu'avec le consentement de l'Actionnaire Commandité.

Art. 14. Administration. La Société sera administrée par l'Actionnaire Commandité, étant entendu que l'Actionnaire Commandité initial est HELIUM S.à r.l., prédésignée, qui sera l'actionnaire-gérant-commandité responsable et qui sera personnellement responsable auprès de la Société de toutes les obligations auxquelles la Société ne pourrait faire face à partir de ses actifs.

L'Actionnaire Commandité est investi des pouvoirs les plus larges possibles pour effectuer tous les actes de gestion et de cession dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires ou au Conseil de surveillance.

Sauf indication expresse contraire, l'Actionnaire Commandité disposera de l'autorité complète à sa discrétion pour exercer, au nom et pour le compte de la Société, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou utiles pour mettre en œuvre l'objet de la Société.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à déléguer ses pouvoirs et à conférer des mandats limités pour des activités spécifiques à un ou à plusieurs représentants, mais il ne pourra pas déléguer d'une manière générale la totalité de ses pouvoirs de gestion.

L'Actionnaire Commandité représentera la Société dans toute procédure judiciaire en qualité de demandeur ou de défendeur. Les assignations et tous les autres actes de procédure sont valablement émis au nom de la Société.

Les décisions de l'Actionnaire Commandité sont enregistrées dans des procès-verbaux ou adoptées par écrit.

Art. 15. Signature autorisée. La Société sera liée par la signature sociale de l'Actionnaire Commandité ou par la signature individuelle ou les signatures conjointes de toutes autres personnes auxquelles ce pouvoir aura été délégué par l'Actionnaire Commandité à sa discrétion.

Art. 16. Conseil de surveillance. Les affaires de la Société ainsi que sa situation financière, et plus particulièrement ses livres et ses comptes, feront l'objet du contrôle d'un conseil de surveillance composé au minimum de trois membres (ci-après le «Conseil de Surveillance»).

Le Conseil de Surveillance sera consulté par l'Actionnaire Commandité concernant toute question éventuelle qu'il détermine.

Les membres du Conseil de Surveillance pourront être des Actionnaires, autres que l'Actionnaire Commandité, ou non. Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par vote à la majorité simple lors de l'assemblée générale des Actionnaires, et ce pour une durée d'au maximum six ans qui pourra être renouvelée. Les membres du Conseil de surveillance pourront être révoqués à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale des Actionnaires.

En cas de vacance au sein du Conseil de Surveillance en raison d'un décès, d'un départ à la retraite ou tout autre motif, les membres du Conseil de Surveillance restant pourront se réunir et élire à la majorité un membre qui comblera la vacance jusqu'à l'assemblée générale des Actionnaires suivante.

Si la majorité des membres du Conseil de Surveillance quitte son poste, une réunion des Actionnaires sera organisée afin de nommer un nouveau Conseil de Surveillance.

L'assemblée générale des Actionnaires décidera de la rémunération du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance sera réuni par son président (nommé par le Conseil de Surveillance parmi ses membres) ou par l'Actionnaire Commandité.

Une convocation écrite de chaque réunion du Conseil de Surveillance sera envoyée à tous ses membres au minimum huit jours avant la date de cette réunion, excepté dans des circonstances exceptionnelles, auquel cas la nature de ces circonstances sera indiquée dans la convocation de la réunion. Cette obligation de convocation de chacun des membres pourra être levée par le consentement écrit, que ce soit par un original ou par câble, télégramme, télécopie, télex ou toute autre forme de télécommunication appropriée. Une convocation distincte ne sera pas requise concernant les réunions individuelles organisées à des dates et dans des lieux prescrits par un calendrier préalablement adopté par résolution du Conseil de Surveillance. Si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de Surveillance, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion pourra avoir lieu sans convocation préalable.

Tout membre pourra intervenir lors d'une réunion du Conseil de Surveillance en désignant un autre membre comme mandataire par écrit, que ce soit par un original ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou par toute autre forme de télécommunication appropriée.

Tous les membres pourront participer à une réunion du Conseil de Surveillance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre simultanément. Ce type de participation à une réunion du Conseil de Surveillance est réputée équivalente à une participation en personne.

Le Conseil de Surveillance peut délibérer ou agir valablement uniquement si, au minimum, la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions seront adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés à cette réunion. Les résolutions pourront également être adoptées par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs instruments écrits, signés par tous les membres.

Art. 17. Procès-verbal des séances du Conseil de Surveillance. Le procès-verbal des séances du Conseil de Surveillance sera signé par son président ou, en son absence, par le président faisant fonction qui préside cette séance. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux devant être produits dans le cadre de procédures judiciaires ou dans d'autres circonstances seront signés par le président, ou par le président faisant fonction ou par deux membres du Conseil de surveillance.

Art. 18. Exercice comptable - Comptes. L'exercice comptable de la Société débutera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Répartition des bénéfices. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve légale, tel que l'impose la Loi. Cette affectation cessera d'être requise dès que le montant de la réserve légale s'élèvera à dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société, tel qu'indiqué à l'article 6 ci-dessus et augmenté ou diminué le cas échéant.

L'Actionnaire Commandité décidera de la manière dont les bénéfices nets annuels seront utilisés, et il décidera de verser des dividendes le cas échéant, selon ce qu'il estimera, à discrétion, correspondre le mieux à l'objet social et à la politique de la Société.

L'assemblée générale des Actionnaires devra avaliser la décision de l'Actionnaire Commandité de verser des dividendes, ainsi que l'affectation des bénéfices proposée par l'Actionnaire Commandité.

L'Actionnaire Commandité pourra décider de verser des dividendes intérimaires selon les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

La dernière classe d'Actions de Commanditaires est la classe d'actions de commanditaires de classe J. Dans l'hypothèse où il n'existerait pas d'actions de commanditaires de classe J, elle est la classe d'actions de commanditaires de classe I. Dans l'hypothèse où il n'existerait pas d'actions de commanditaires de classe I, elle est la classe d'actions de commanditaires de classe H. Dans l'hypothèse où il n'existerait pas d'actions de commanditaires de classe H, elle est la classe d'actions de commanditaires de classe G. Dans l'hypothèse où il n'existerait pas d'actions de commanditaires de classe G, elle est la classe d'actions de commanditaires de classe F. Dans l'hypothèse où il n'existerait pas d'actions de commanditaires de classe F, elle est la classe d'actions de commanditaires de classe E. Dans l'hypothèse où il n'existerait pas d'actions de commanditaires de classe E, elle est la classe d'actions de commanditaires de classe D. Dans l'hypothèse où il n'existerait pas d'actions de commanditaires de classe D, elle est la classe d'actions de commanditaires de classe C. Dans l'hypothèse où il n'existerait pas d'actions de commanditaires de classe C, elle est la classe d'actions de commanditaires de classe B. Dans l'hypothèse où il n'existerait pas d'actions de commanditaires de classe B, elle est la classe d'actions de commanditaires de classe A (la «Dernière Classe d'Actions de Commanditaires»).

Le bénéfice net proportionnel de la Société, déterminé en conformité avec les clauses du présent article, qui sera distribué aux Actions de Commanditaires (le «Bénéfice des Actions de Commanditaires») sera attribué comme suit: (i) 0,25% de la valeur nominale de l'ensemble des classes d'Actions de Commanditaires exceptée la Dernière Classe d'Actions de Commanditaires, réparti également entre toutes les classes d'Actions de Commanditaires exceptée la Dernière Classe d'Actions de Commanditaires, et (ii) l'intégralité du solde du Bénéfice des Actions de Commanditaires aux actions de commanditaires de classe J. Dans l'hypothèse où il n'existerait pas d'actions de commanditaires de classe J, ce bénéfice sera entièrement attribué à la Dernière Classe d'Actions de Commanditaires. Tous les montants attribués conformément au présent paragraphe seront attribués entre chaque actionnaire titulaire d'Actions de Commanditaires d'une classe spécifique proportionnellement à ses actions détenues dans cette catégorie d'Actions de Commanditaires.

Art. 20. Dissolution et liquidation. La Société pourra être dissoute volontairement par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires et avec le consentement de l'Actionnaire Commandité.

La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des Actionnaires, qui fixera par ailleurs leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 21. Révisions. Les présents Statuts pourront être modifiés le cas échéant par une assemblée générale des Actionnaires, sous réserve des exigences de quorum et de majorité définies par le droit luxembourgeois, et sous réserve du consentement de l'Actionnaire Commandité.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées par application des dispositions du droit luxembourgeois et, en particulier, de la Loi.

Souscription

Les parties comparantes, par les présentes, déclarent souscrire aux 3.100.000 (trois millions cent mille) Actions émises par la Société comme suit:

Actions de Commandité:

- HELIUM S.à r.l., prédésignée, souscrit à 100.000 (cent mille) Actions de Commandité, et les paie à hauteur de 100 % par un apport en numéraire d'un montant total de 1.000,- EUR (mille Euros);

Actions de Commanditaires:

- ARGAN CAPITAL LIMITED PARTNERSHIP, prédésignée, souscrit à 2.650.257 (deux millions six cent cinquante mille deux cent cinquante-sept) Actions de Commanditaires, comme suit:

- 265.032 (deux cent soixante-cinq mille trente-deux) actions de commanditaires de classe A;
- 265.025 (deux cent soixante-cinq mille vingt-cinq) actions de commanditaires de classe B;
- 265.025 (deux cent soixante-cinq mille vingt-cinq) actions de commanditaires de classe C;
- 265.025 (deux cent soixante-cinq mille vingt-cinq) actions de commanditaires de classe D;
- 265.025 (deux cent soixante-cinq mille vingt-cinq) actions de commanditaires de classe E;
- 265.025 (deux cent soixante-cinq mille vingt-cinq) actions de commanditaires de classe F;
- 265.025 (deux cent soixante-cinq mille vingt-cinq) actions de commanditaires de classe G;
- 265.025 (deux cent soixante-cinq mille vingt-cinq) actions de commanditaires de classe H;
- 265.025 (deux cent soixante-cinq mille vingt-cinq) actions de commanditaires de classe I;
- 265.025 (deux cent soixante-cinq mille vingt-cinq) actions de commanditaires de classe J

et les paie à hauteur de 100% par un apport en numéraire d'un montant total de 26.502,57 EUR (vingt-six mille cinq cent deux Euros et cinquante-sept centimes d'Euros).

- ARGAN CAPITAL B LIMITED PARTNERSHIP, prédésignée, souscrit à 167.074 (cent soixante-sept mille soixante-quatorze) Actions de Commanditaires, comme suit:

- 16.711 (seize mille sept cent onze) actions de commanditaires de classe A;
- 16.707 (seize mille sept cent sept) actions de commanditaires de classe B;
- 16.707 (seize mille sept cent sept) actions de commanditaires de classe C;
- 16.707 (seize mille sept cent sept) actions de commanditaires de classe D;
- 16.707 (seize mille sept cent sept) actions de commanditaires de classe E;
- 16.707 (seize mille sept cent sept) actions de commanditaires de classe F;
- 16.707 (seize mille sept cent sept) actions de commanditaires de classe G;
- 16.707 (seize mille sept cent sept) actions de commanditaires de classe H;
- 16.707 (seize mille sept cent sept) actions de commanditaires de classe I;
- 16.707 (seize mille sept cent sept) actions de commanditaires de classe J

et les paie à hauteur de 100 % par un apport en numéraire d'un montant total de 1.670,74 EUR (mille six cent soixante-dix virgule soixante-quatorze Euros)

- ARGAN EXECUTIVE CO-INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP, préqualifiée, souscrit à 182.669 (cent quatre-vingt deux mille six cent soixante-neuf) Actions de Commanditaires, comme suit:

- 18.275 (dix-huit mille deux cent soixante-quinze) actions de commanditaires de classe A;
- 18.266 (dix-huit mille deux cent soixante-six) actions de commanditaires de classe B;
- 18.266 (dix-huit mille deux cent soixante-six) actions de commanditaires de classe C;
- 18.266 (dix-huit mille deux cent soixante-six) actions de commanditaires de classe D;
- 18.266 (dix-huit mille deux cent soixante-six) actions de commanditaires de classe E;
- 18.266 (dix-huit mille deux cent soixante-six) actions de commanditaires de classe F;
- 18.266 (dix-huit mille deux cent soixante-six) actions de commanditaires de classe G;
- 18.266 (dix-huit mille deux cent soixante-six) actions de commanditaires de classe H;
- 18.266 (dix-huit mille deux cent soixante-six) actions de commanditaires de classe I;
- 18.266 (dix-huit mille deux cent soixante-six) actions de commanditaires de classe J

et les paie à hauteur de 100 % par un apport en numéraire d'un montant total de 1.826,69 EUR (mille huit cent vingt-six Euros et soixante-neuf centimes d'Euros).

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence ce jour et se termine le 31 décembre 2007. La première assemblée générale annuelle se tiendra le 1^{er} jeudi du mois d'avril 2008 à 14.00 heures.

Déclaration - Coûts

Le notaire signant le présent acte déclare que les conditions prescrites à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies et témoigne expressément de ce fait.

Le montant approximatif des coûts, frais, salaires ou charges, sous quelque forme que ce soit, encourus ou facturés à la société en raison de sa formation est approximativement évalué à deux mille quatre cents Euros. Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires Les parties susnommées, représentant l'intégralité du capital souscrit, se considérant dûment convoquées, ont pris les mesures nécessaires pour réunir une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires («l'Assemblée générale») et, ayant déclaré que l'Assemblée générale était régulièrement constituée, ont adopté les résolutions suivantes à l'unanimité:

1) Le nombre de membres du Conseil de Surveillance est fixé à 3 (trois).

Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance de la Société:

- Mademoiselle Zamyra H. Cammans, manager, née le 11 février 1969 à Utrecht (Pays-Bas), demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre,

- Monsieur Jürgen MJ. Borgt, manager, né le 22 mars 1974 à Hülst (Pays-Bas), demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre, et

- Monsieur Jeremy Paul, manager, né le 8 avril 1967 à Guernsey, demeurant au 33, Riverdale Gardens, East Twickenham, Middlesex, TW1 2BX (Royaume-Uni).

2) Le mandat des membres du Conseil de Surveillance se terminera à la fin de l'assemblée générale annuelle qui sera organisée en 2012.

3) Le siège social de la Société est sis au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête du comparant les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. Linari-Pierron, J. Elvinger.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 janvier 2007, vol. 540, fol. 84, case 5. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} février 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007027895/231/650.

(070022548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Pradera Southern Nuoro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.164.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the thirtieth day of January.

Before Us, Maître Gérard Lecuit notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

PRADERA SOUTHERN HOLDCO S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 33, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, represented by Mrs Gwendoline Laloux, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney signed on 29 January 2007.

The above mentioned power of attorney, signed by the appearing person and the undersigned notary and initialled *in varietur*, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party has drawn up the following articles of incorporation of a Luxembourg private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

Art. 1. Form. There is established by the single partner a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as

amended (the «Law»), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of a single partner, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several partners, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of PRADERA SOUTHERN NUORO S.à r.l.

Art. 3. Object. The purpose of the Company is the acquisition, selling, financing and exchange of properties or securities of companies holding properties and more generally assets constitutive of authorised investments of PRADERA EUROPEAN RETAIL FUND 2, a mutual investment fund (Fonds commun de placement) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Fund»)

The Company may provide financial support to companies in which the Company holds directly or indirectly a participation, in particular by granting loans, facilities, security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

The Company may carry out any activity deemed useful for the accomplishment of its object remaining however within the limitations set forth by the applicable Luxembourg laws and regulations.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) per share.

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the single partner.

The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares.

10.1. When the Company is composed of a single partner, that single partner may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several partners, the shares may be transferred freely amongst partners.

10.2. When the Company is composed of several partners, the shares can be transferred by living persons to non-partners only with the authorisation of the general meeting of partners representing at least three quarters of the capital.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares.

Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a partner. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Management. The Company is managed and administered by a board of managers composed of at least three (3) managers, whether partners or not.

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the single partner or by the general meeting of the partners, as the case may be.

While appointing the manager(s), the single partner or the general meeting of the partners sets their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the managers.

Any manager may be dismissed by the single partner or the general meeting of partners at any time in the event of his fraud, gross negligence or wilful misconduct, but not otherwise. Any manager may resign at any time.

The single partner or the general meeting of partners decides upon the compensation of each manager.

The board of managers shall appoint, from among its members, a chairman. The board of managers shall choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping board meeting minutes.

The board of managers may also appoint officers of the Company considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the board. Officers need not be managers or shareholders of the Company. The officers appointed shall have the powers and duties entrusted to them by the board.

Art. 15. Meetings of the board of managers. The board of managers shall meet at the place indicated in the notice of the meeting.

Written notice of any board meeting shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived if each manager consents in writing, by cable, telegram, telex or telefax.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by cable, telegram, telex or telefax, another manager as his proxy. Managers may also cast their vote in writing, by cable, telegram, telex or telefax. Meetings of the board of managers may be held by way of conference call, video conference or any other similar means of communication, in which case the managers participating by such means shall be deemed to be present in Luxembourg.

The board of managers shall act validly only if a majority of managers are present or represented at a meeting of the board. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented.

Resolutions may also be passed in the form of a consent resolution, set out in identical terms. This may be signed jointly or by the use of counterparts by all the managers.

Art. 16. Powers - Representation of the Company. In dealing with third parties, any manager has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The Company is bound in any circumstances by the sole signature of any manager.

Art. 17. Death, incapacity, bankruptcy or insolvency of a manager. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 18. Liability. A manager will not incur any personal liability arising out of the functions performed on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his mandate.

The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that such person (1) is or was a manager or officer of the Company or a subsidiary or (2) is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a manager, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise.

To the extent deemed advisable by the board of managers, the Company may indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that the person is or was an employee or agent (other than a manager or officer) of the Company or a subsidiary.

The Company shall have the power to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a manager, officer, employee or agent of the Company or a subsidiary, or is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a manager, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise, against any expense, liability or loss asserted against him and incurred by him in any such capacity, or arising out of his status as such, whether or not the Company or a subsidiary would have the power to indemnify him against such expense, liability or loss under the provisions of applicable law.

No repeal or amendment inconsistent with this article 18, shall adversely affect any right or protection of any person granted pursuant to the law existing at the time of such repeal or amendment.

The right to indemnification conferred in this article 18 also includes, to the fullest extent permitted by applicable law, the right to be paid the expenses (including attorney's fees) incurred in connection with any such proceeding in advance of its final disposition. The payment of any amounts to any manager, officer, partner, member, employee or agent pursuant

to this article 18 shall subrogate the Company to any right such manager, officer, partner, member, employee or agent may have against any other person or entity. The rights conferred in this article 18 shall be contractual rights.

Art. 19. General meeting of the partners.

19.1. If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of the partners.

Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

19.2. If the Company is composed of no more than twenty-five (25) partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the partners by registered mail.

In this latter case, the partners are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

If the Company is composed of more than twenty-five (25) partners, the decisions are taken in a general meeting.

If the Company is composed of several partners, decisions of the partners are only validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of partners representing three quarters of the Company's capital.

Art. 20. Decisions. The decisions of the single partner or of the general meeting of the partners are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the partners and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 21. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December of each year.

Art. 22. Balance-sheet. Each year, on December 31, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the sole partner or, as the case may be, to the general meeting of partners for approval.

Each partner or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen (15) days preceding the deadline set for the annual general meeting of partners.

Art. 23. Allocation of profits. The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five per cent (5%) of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 24. Dissolution, liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the single partner or by the general meeting of partners, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 25. Matters not provided. All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amount mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital EUR	Number of shares	Amount paid in EUR
PRADERA SOUTHERN HOLDCO S.à r.l.	12,500.-	125	12,500.-
Total:	12,500.-	125	12,500.-

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation, are estimated at approximately one thousand seven hundred and fifty euros (1,750.- EUR).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of the incorporation of the Company and will end on the last day of December 2007.

Extraordinary general meeting

The appearing party in its capacity as sole Shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1. Resolved to elect the following as Managers for an unlimited period of time:

- Mr Colin John Colquhoun Campbell, Director, born in London on February 12, 1956, having his domicile at Pradera AMPLC Devonshire House, Bishopsgate, 146, EC2M 4JX London (United Kingdom).

- Mrs Supreetee Kumudini Saddul, manager, born in Mauritius on November 6, 1963, having her domicile at B-6700 Arlon, 57/B, rue des Faubourg (Belgium).

- Mr Roberto Limetti, manager, born in Varese (Italy) on July 15, 1970, having his domicile at Via Ugo La Malfa, 34, 25100 Brescia (Italy).

2. Resolved to grant to the above mentioned appointed Managers, severally, all the powers to incorporate, on behalf of the company, also abroad, new subsidiaries.

3. The registered office shall be at 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente janvier.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

PRADERA SOUTHERN HOLDCO S.à r.l., une société créée sous droit luxembourgeois, ayant son siège social à 33, avenue de la liberté Luxembourg Grand-Duché, étant en cour d'enregistrement au registre du commerce et des sociétés, représentée par Madame Gwendoline Laloux, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de d'une procuration donnée le 29 janvier 2007.

Ladite procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentant et paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la législation luxembourgeoise et notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comportera initialement un associé unique, propriétaire de toutes les parts sociales de la Société. La Société peut cependant, à tout moment, comporter plusieurs associés, notamment suite à la cession de parts sociales ou à l'émission de nouvelles parts sociales.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de PRADERA SOUTHERN NUORO S.à r.l.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la vente, le financement et l'échange d'avoirs ou de titres de sociétés détenant des avoirs et plus généralement des biens qui font partie des investissements autorisés de PRADERA EUROPEAN RETAIL FUND 2, un Fonds Commun de Placement soumis aux lois du Grand-Duché de Luxembourg (le «Fonds»).

La Société pourra fournir un soutien financier aux sociétés dans lesquelles la Société détient directement ou indirectement une participation, en particulier en octroyant des prêts, facilités, sûretés ou garanties de quelque nature et durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.

La Société peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet social en restant toutefois dans les limites imposées par les lois et règlements luxembourgeois applicables.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance peut établir des filiales et des succursales où il le sera jugé utile, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social peut, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou moyennant une résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts.

10.1. Lorsque la Société comporte un associé unique, cet associé unique peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

10.2. Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après qu'elle a été signifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres actions.

Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Gérance. La Société est gérée et administrée par un conseil de gérance composé de trois (3) gérants au moins, associés ou non.

Chaque gérant est nommé avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des gérants.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider la révocation d'un gérant à tout moment en cas de vol, faute grave ou inconduite intentionnelle, mais en aucun autre cas. Chaque gérant peut se démissionner de ses fonctions à tout moment.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décide de la rémunération de chaque gérant.

Le conseil de gérance pourra nommer, parmi ses membres, un président. Le conseil de gérance pourra choisir un secrétaire, qui sera gérant ou non et qui sera responsable de la conservation des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra nommer des fondés de pouvoirs de la Société jugés nécessaires pour la conduite des affaires et la gestion de la Société. Pareilles nominations pourront être révoquées à tout moment par le conseil de gérance. Les fondés de pouvoirs ne doivent pas être gérant ou associé de la Société. Les fondés de pouvoirs auront les pouvoirs et obligations qui leur seront conférés par le conseil de gérance.

Art. 15. Réunions du conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunira au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins 24 heures avant l'heure prévue pour celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être renoncé à cet avis si chaque gérant y consent par écrit, par câble, télégramme, télex ou message télécopié.

Tout gérant pourra se faire représenter lors d'une réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, câble, télégramme, télex ou message télécopié un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par écrit ou par câble, télégramme, télex ou message télécopié. Les réunions du conseil de gérance peuvent être tenues au

moyen de conférences téléphoniques ou visioconférences ou tous autres moyens de communication, auxquels cas les gérants participant par le biais de tels moyens de communication seront réputés être présents à Luxembourg.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à la réunion.

Les décisions du conseil de gérance peuvent également être prises par des résolutions circulaires identiques en leurs termes, signées sur un ou plusieurs documents par tous les gérants.

Art. 16. Pouvoirs - Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, chaque gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant.

Art. 17. Décès, incapacité, la faillite ou déconfiture d'un gérant. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un gérant ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 18. Responsabilité. Un gérant ne contracte, du fait de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société dédommagera, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure (en matière civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne (1) a été ou est gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou d'une filiale ou (2) a rendu service à la demande de la Société ou d'une filiale en tant que gérant, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise.

Dans la mesure où le conseil de gérance l'estime recommandé, la Société peut indemniser, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été partie, ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure menaçant d'être entamé, en cours d'instance ou terminé (de nature civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne a été ou est un employé ou un agent (autre que gérant ou fondé de pouvoir) de la Société ou d'une filiale.

La Société aura le pouvoir de souscrire et de maintenir une police d'assurance pour le compte de cette personne qui est ou a été gérant, ou fondé de pouvoir, employé ou agent de la Société ou d'une filiale, ou qui a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou d'une filiale comme gérant, fondé de pouvoir ou fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise, du fait de toute dépense, responsabilité ou perte imposée à cette personne et encourue par elle en cette qualité ou en raison de son statut, que la Société ou une filiale ait ou non le pouvoir de l'indemniser du fait d'une telle dépense, responsabilité ou perte en vertu des dispositions légales applicables.

Aucune abrogation ou modification d'une disposition en contradiction avec cet article 18 n'entravera les droits ou la protection accordés à toute personne en vertu du présent article tels qu'ils sont ou étaient en vigueur au moment ou antérieurement à de tels abrogation ou modification.

Le droit à l'indemnisation conféré en vertu de cet article 18 comporte également, dans la mesure où cela est permis par les dispositions légales en vigueur, le droit d'être remboursé des dépenses (comprenant les honoraires d'avocat) encourues du fait de telles procédures avant même leur issue définitive. Le paiement de tout montant au profit d'un gérant, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent en vertu de cet article 18 subrogera la Société dans les droits que peuvent avoir de tels gérants, fondé de pouvoir, membres, employés ou agents contre toute autre personne ou entité. Les droits conférés en vertu de cet article 18 seront des droits contractuels.

Art. 19. Assemblées générales des associés.

19.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Les articles 194 à 196, ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables à cette situation.

19.2. Lorsque la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Lorsque la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés sont prises en assemblée générale.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les décisions des associés ne sont valablement prises qu'avec l'accord des associés représentant plus que la moitié du capital social. Cependant, des décisions de modifier ces statuts et notamment de liquider la Société ne peuvent être valablement prises qu'avec l'accord de la majorité des associés représentant trois quarts du capital social de la Société.

Art. 20. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés sont établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux procès-verbaux.

Art. 21. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 22. Bilan. Chaque année, le 31 décembre, les comptes sont arrêtés, la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la Loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire, peut prendre au siège social communication des documents financiers, au cours d'une période de quinze (15) jours précédant la date de l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 23. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Art. 24. Dissolution, liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront les pouvoirs et les émoluments du ou des liquidateurs.

Art. 25. Disposition générale. Tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, est traité dans le respect des dispositions légales en vigueur.

Souscription et libération

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces le montant ci-après énoncés:

Associé	Capital souscrit EUR	Nombre de parts sociales	Montant libéré EUR
PRADERA SOUTHERN HOLDCO S.à r.l.	12.500,-	125	12.500,-
Total:	12.500,-	125	12.500,-

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille sept cent cinquante euros (1.750,- EUR).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et se terminera le dernier jour du mois de décembre 2007.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en qualité de Gérants pour une période indéterminée:

- Monsieur Colin Campbell, gérant, né le 12 février 1956 à Londres (Angleterre), ayant sa résidence professionnelle à Devonshire House, 146 Bishopsgate, London, EC2M 4JX, Angleterre;

- Madame Supreetee Saddul, gérante, née le 6 novembre 1963 à l'Ile Maurice, demeurant au 57B, rue des Faubourgs, 6700 Arlon, Belgique;

- Monsieur Roberto Limetti, gérant, né le 15 juillet 1970 à Varese (Italie), demeurant au 34, Via Ugo La Malfa, 25100 Brescia, Italie;

2. L'associé unique décide de conférer à chaque Gérant agissant individuellement tous pouvoirs pour constituer au nom de la société ses filiales tant locales qu'à l'étranger.

3. Le siège social est fixé à 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Laloux, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, vol. 157S, fol. 67, case 11. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007029055/220/410.

(070023070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Patrimonium Opportunity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 124.155.

— STATUTES

In the year two thousand seven, on the thirtieth of January.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

PATRIMONIUM OPPORTUNITY PCC LIMITED, a «Limited Liability Private Investment Company» incorporated and existing under the laws of Gibraltar, registered with the Companies Registration Office under the number 97332, having its registered office at Blake House, 19C, Town Range, Gibraltar,

here represented by Mr Sébastien Wiander, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 15 January 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. The object of the Company is to hold and to administer own real property holdings as long-term investments and to rent out such property for its own account.

The Company may borrow in any kind or form hold cash deposits and bonds to an extent which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name PATRIMONIUM OPPORTUNITY S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty-five (125) shares of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Shares are freely transferable among shareholders. According to the Law on Commercial Companies, transfers of shares to non-shareholders representing three quarters (3/4) of the corporate capital.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The corporation is committed either by the sole Manager of the Company or the joint signatures of any two Managers or by the individual signature of the delegate of the board. If the Shareholders' Meeting decides to create 2 categories of Managers (Managers A and Managers B) the company will be committed by the joint signatures of a Manager A and a Manager B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders representing at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of May and ends on the thirtieth of April of the following year.

Art. 16. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the third Thursday of June at 10 a.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the thirtieth of April 2007.

Subscription - Payment

The one hundred and twenty-five (125) shares have been entirely subscribed by PATRIMONIUM OPPORTUNITY PCC LIMITED, prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred euros.

Resolutions of the sole shareholder

1. The sole shareholder of the Company decides to appoint LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.130, as sole Manager of the Company.

The duration of its mandate is unlimited.

2. The address of the Company is fixed at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

PATRIMONIUM OPPORTUNITY PCC LIMITED, une «Limited Liability Private Investment Company», constituée et existant sous le droit de Gibraltar, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 97332, ayant son siège social à Black House, 19C Town Range, Gibraltar,

ici représentée par Monsieur Sébastien Wiander, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée le 15 janvier 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. La Société a pour objet la détention et l'administration de biens immeubles en tant qu'investissements à long terme et la location de ces biens pour son compte propre.

La Société peut emprunter sous toutes formes. La société peut détenir du cash et des obligations pour autant qu'elle le juge utile à l'accomplissement de son objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination PATRIMONIUM OPPORTUNITY S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par parts sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. D'après la loi luxembourgeoise, les transferts de parts sociales à des tiers non-associés pourront uniquement être faits avec l'accord préalable des associés représentant trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gestion. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gestion.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant unique ou les signatures conjointes de 2 gérants ou par la signature individuelle du délégué du conseil. Si l'assemblée générale des associés décide de créer 2 catégories de gérants (gérants A et gérants B), la société sera engagée par les signatures conjointes d'un gérant A et d'un gérant B.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gestion sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés représentant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier mai et se termine le trente avril de l'année suivante.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième jeudi du mois de juin à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente avril 2007.

Souscription - Libération

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par PATRIMONIUM OPPORTUNITY PCC LIMITED, pré-nommée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille sept cents euros.

Décision de l'associé unique

1. L'Associé unique de la Société décide de nommer comme gérant unique la société LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.130.

La durée de son mandat est illimitée.

2. L'adresse du siège social est fixée au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Wiander, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} février 2007. Relation: EAC/2007/291. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 février 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007029062/239/213.

(070022869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Technology Resources Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 11B, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 83.708.

L'an deux mille six, le dix-neuf décembre,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TECHNOLOGY RESOURCES GROUP S.A., avec siège social à L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine Weinandy, de résidence à Clervaux, en remplacement de notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 6 septembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 197 du 5 février 2002, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 23 janvier 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 266 du 12 mars 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 83.708.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lucien Voet, expert-comptable, demeurant à Bertrange,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Blazenka Bartolovic, employée privée, demeurant à Nospelt.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Danielle Ginter, employée privée, demeurant à Larochette.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social à L-8510 Redange-sur-Attert, 11B, Grand-rue, et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article premier des statuts.

2. Modification de l'article 7 pour lui donner la teneur suivante:

«La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, dont l'administrateur-délégué qui dispose d'un droit de co-signature obligatoire, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.»

3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à L-8510 Redange-sur-Attert, 11B, Grand'rue, et de modifier, par conséquent, le deuxième alinéa de l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. (deuxième alinéa).** Le siège social est établi à Redange-sur-Attert.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article sept des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7.** La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, dont l'administrateur-délégué qui dispose d'un droit de co-signature obligatoire, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L. Voet, B. Bartolovic, D. Ginter, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, vol. 156S, fol. 75, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007028436/227/58.

(070022760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Horizon Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 81.185.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 9 février 2007

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de prononcer la clôture de la liquidation et de conserver les livres et documents de la société pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.-L. Gilles

Mandataire

Référence de publication: 2007028538/45/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02666. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

S.C.I. JCPIImmo, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 188, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg E 3.302.

—
Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel

Notaire

Référence de publication: 2007030270/203/11.

(070023621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2007.